



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

PRENEZ AVIS QUE le conseil municipal et le conseil d'agglomération ont adopté les règlements suivants dont l'entrée en vigueur est en date de la présente publication :

Conseil	Objet	Date de l'adoption
Municipal	Règlement (2023)-213 sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujéti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis	13 février 2023
Agglomération	Règlement (2023)-A-84 sur le droit de préemption visant à identifier le territoire assujéti et les fins municipales pour lesquelles des immeubles peuvent être acquis	

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements en communiquant avec le greffe au 819 425-8614 ou au greffe@villedemont-tremblant.qc.ca.

Donné à Mont-Tremblant, ce 15 février 2023.

Maude Picotin
Greffière adjointe